

DES INDUSTRIES CHIMIQUES

SOMMAIRE

L'EDITO 3

LES LUTTES 4-7

Hutchinson
CGT West
Pharmaceutical
Lyon
Dunkerque

LE DOSSIER 9-16

Financiarisation
médicament

FNIC-CGT AG SEPTEMBRE
CIRCULAIRE MIXITE
17-19

DOSSIER

LA FINANCIARISATION DU MÉDICAMENT

DES PROFITS RECORDS
AU DÉTRIMENT
DE L'ACCÈS AUX SOINS
ET QUI PESENT FORTEMENT
SUR NOTRE SÉCURITÉ SOCIALE.



1 607 MILLIARDS \$
Le marché pharmaceutique
mondial en 2023
+ 8,2 % en un an



JUSQU'À 115 %
Des bénéfices redistribués
aux actionnaires
(dividendes et rachats d'actions)



50 MILLIARDS €
De dividendes versés par les 5
plus grands groupes européens
sur les 2 dernières années

QUAND LA SANTÉ
DEVIENT UN **ACTIF FINANCIER.**



Engagés à vos côtés

Partenaire de la protection sociale
pour

- ▶ **l'Industrie Pharmaceutique**
- ▶ **les Pharmacies d'officine**
- ▶ **la Fabrication et Commerce des Produits Pharmaceutiques, Parapharmaceutiques et Vétérinaires**
- ▶ **la Répartition Pharmaceutique**
- ▶ **les Professions regroupées du Cristal, du Verre et du Vitrail**



apgis.com

Contactez-nous
au 01 49 57 45 06
ou 01 49 57 16 50

Sans l'intervention des travailleurs, des travailleuses et de la CGT, ils nous conduiront vers l'union sacrée.

Pas une journée ne passe sans avoir sur le globe, l'annonce d'une puissance impérialiste voulant par la force accaparer les richesses d'un pays. Quand ce n'est pas par la force c'est par le jeu de la corruption sans nom ou ceux qui sont à la tête des gouvernements n'ont aucune reconnaissance envers leur peuple du moment que le cash coule à flots.

En France, les conséquences des guerres s'inscrivent dans la pensée du gouvernement Lecornu, qui insiste à ne pas vouloir mentir aux Français. Déjà, lorsqu'il affirme ne pas vouloir mentir aux Français, nous devons avoir un réflexe de classe : il est déjà en train de nous mentir.

C'est avec regret qu'il annonce ne pas avoir le choix d'imposer aux Français, aux travailleurs et travailleuses une rallonge de 36 milliards d'euros de dépenses militaires qui vont porter une cure d'austérité sans précédent sur les besoins sociaux dans le pays. Mais bien au-delà, le projet de loi de mise à jour de la programmation militaire 2024-2030 avec son article 21, crée de toutes pièces un régime juridique inédit : l'état d'alerte de sécurité nationale démontré comme un simple « outil de réactivité administrative en temps de crise » n'est ni plus ni moins qu'un état d'urgence qui ne dit pas son nom permettant des dérogations immédiates aux règles de protection de l'environnement et au droit du travail. Cela nous rappelle étrangement à la période COVID et son état d'urgence où le roitelet Macron ne cessait de nous dire « Nous sommes en guerre » et pour cela la loi d'urgence ne pouvait faire autrement que d'attaquer notre Code du travail avec : le vol des congés, la déréglementation des heures de travail à 60 heures par semaine, de la suppression des temps de repos, de la modification du fonctionnement des instances du personnel etc... nous sommes à nouveau dans ce piège avec l'article 21.

Ces plans de guerre rendent encore plus impérieuse la nécessité de renforcer de manière décisive la lutte contre l'implication de la France dans les projets de guerres impérialistes et nous, la FNIC-CGT, et la CGT dans son ensemble nous nous devons d'organiser les travailleurs et les travailleuses contre la montée du militarisme et ces positions guerrières.

Nous devons entrer dans chaque lutte pour exiger le développement des droits des travailleurs qui, sans rapport de force, sont en perpétuel danger. La volonté de nous voler le **1er Mai** jour férié chômé et payé serait pour nos adversaires de classe une prise de « guerre » sans précédent car c'est de la lutte internationale des travailleurs et des travailleuses qui les a fait plier dont il est question ce qui leur accorderait une revanche tant attendue. Nous pouvons continuer sur l'absence de réponse à l'augmentation des salaires qui serait pour ce gouvernement satisfaite par la suppression de **la cinquième semaine de congé payé**. Encore une fois ce patronat entend revenir sur la réduction du temps de travail véritable conquête syndicale CGT du 19ème siècle. Leur devise du travailler plus pour gagner moins résonne comme une idée portée par l'association de malfaiteurs que sont le gouvernement et le patronat. S'il nous fallait encore avoir des raisons pour construire le rapport de force obligatoire pour stopper cette bourgeoisie, ils ne veulent pas du débat sur le retour de la retraite à 60 ans et des 37,5 années de cotisation et pour cela ils ressortent à nouveau le sujet de la démographie et le COR annoncerait d'ici 2030 l'obligation d'aller jusqu'à 64,4 ans, 2045 jusqu'à 65,8 ans et 67,8 ans en 2070. Jamais il ne parle des exonérations de cotisations sociales pourtant élevées à plus de 90 milliards sur les 211 milliards d'euros d'aides publiques. Notre 100% Sécu ne souffre pas de trop de dépenses mais bien du manque de recettes organisées par le patronat.

Au début de la première guerre mondiale, Lénine disait : « la guerre est une chose terrible, oui, terriblement profitable ». Cette remarque exprime bien les sentiments de millions de travailleurs et de travailleuses alors organisons-les !

La CGT Hutchinson et les salariés ne lâcheront pas sur les salaires

En janvier 2026, les salariés de Hutchinson (8 500 salariés en France) ont exprimé leur colère face au résultat de la NAO, conclue par une augmentation salariale indécente de +0,90 %. Face à ce mépris, les salariés des 21 usines où la CGT est présente se sont organisés et ont lancé le « Mois de mai de la colère ». Débrayages, grèves en début, en milieu et en fin de semaine avec une mobilisation soutenue dans plusieurs usines.

Les motivations de la lutte ne manquent pas : explosion des prix du carburant, hausse continue des produits de première nécessité... Pendant ce temps, nos salaires stagnent et sont progressivement rattrapés par le SMIC. Travailler ne permet plus de vivre dignement. Cette réalité est inacceptable. La réponse du groupe ? Une prime carburant exceptionnelle de 200 € accordée par TotalEnergies, y compris à notre filiale, ainsi que des NAO qui se dérouleront avant la fin de l'année 2026. Ces mesures restent largement insuffisantes face à la réalité des difficultés rencontrées, ce qui a conduit les salariés à poursuivre la mobilisation au mois de juin.

Aujourd'hui, la CGT et les salariés attendent des réponses concrètes, immédiates et à la hauteur de l'urgence sociale. Sans cela, le mouvement ne fera que s'intensifier.

Après la pause estivale, nous nous retrouverons avec nos camarades de TotalEnergies et de l'ensemble des filiales, dont ARGEDIS, afin d'envisager la reconduction et l'amplification du mouvement.

Attention, Mesdames et Messieurs de la direction, le rendez-vous de la riposte est annoncé !



Paulstra Châteaudun



Paulstra Segré

La CGT West Pharmaceutical en lutte

Depuis mai 2026, la CGT WEST mène le combat sur deux fronts majeurs. À la suite de la cyberattaque du 4 mai 2026, la direction a imposé une activité partielle indemnisée à seulement 60 % du brut, soit une perte de 28 % du salaire net pour chaque salarié hors ancienneté. Tandis que d'autres organisations syndicales votaient en faveur de ce dispositif, la CGT WEST a voté contre, en posant une exigence claire : 100 % du salaire net maintenu, sans exception. La cyberattaque est un risque d'entreprise : ce n'est pas aux salariés d'en absorber les conséquences financières.

Résultat du débat et de la prise en compte des salariés : la direction a cédé, zéro perte pour les salariés.

Pour les salaires, la CGT WEST demande l'égalité.

Sur le front des salaires, la CGT WEST a également refusé de signer un accord d'intéressement 2026-2029 qui réservait 40 % de l'enveloppe aux salaires les plus élevés. Notre position est sans ambiguïté : chaque salarié contribue à la performance collective, chaque salarié mérite une part égale. La CGT WEST a quitté la table des négociations pour signifier que l'inégalité n'est pas négociable et que le débat d'idées continue avec les salariés, car seul le salaire socialisé est la vraie réponse.

LE COMBAT CONTINUE !

De Lyon à Dunkerque, la FNIC-CGT a l'avant-garde de la lutte !

DUNKERQUE

Le 25 juin, la FNIC-CGT a appelé au rassemblement à Dunkerque pour défendre un projet industriel de classe, au service des travailleurs et non des profiteurs de guerre que sont le patronat et son gouvernement des riches.

En partant des sites stratégiques comme Aluminium Dunkerque, Arcelor, de la Chimie et de l'Énergie, il s'agit de penser la nationalisation, l'expropriation du capital et la réappropriation sociale des moyens de production, par et pour les travailleurs, dans une logique où nos industries interconnectées ne sont plus des terrains de chasse pour les actionnaires, mais des outils au service des travailleurs.

Le 25 juin à Dunkerque, près de 200 camarades étaient réunis pour affirmer qu'il n'y a pas de fatalité à la casse industrielle, qu'organisée, la classe ouvrière peut reprendre la main sur ses usines, ses emplois et son avenir.



LES LUTTES

LYON

La FNIC-CGT appelait également à un rassemblement à Lyon, devant le site de KEM ONE à Saint-Fons, où près de 400 camarades ont répondu présents pour exprimer une colère légitime face au démantèlement industriel qui frappe durement le bassin lyonnais et l'ensemble du territoire. Derrière les discours officiels, la réalité est sans appel : des sites menacés, des emplois sacrifiés, des savoir-faire bradés au profit de logiques purement financières.

La mobilisation s'est également tenue en présence du maire et député de Vénissieux, du maire de Saint-Fons, signe d'une inquiétude partagée face à une stratégie industrielle destructrice. La députée Aurélie Trouvé est intervenue pour rendre compte des travaux de la commission d'enquête parlementaire sur les fonds spéculatifs, dans le cadre de laquelle elle a notamment examiné le cas KEM ONE. Ses conclusions rejoignent ce que les travailleurs dénoncent depuis des années : l'action des fonds vautours, qui organisent la mise sous pression des entreprises pour mieux en extraire la valeur, quitte à les conduire à l'affaiblissement ou au démantèlement.

Ce rassemblement a permis de dénoncer les fonds vautours, mais aussi le système qui les produit : un capitalisme prédateur, organisé pour pressurer le travail, fragiliser l'emploi et sacrifier l'intérêt général. Face à cette offensive, les travailleurs ne se résignent pas et entendent bien défendre leurs emplois, leur outil de travail et l'avenir industriel.



Optez pour une épargne éthique et performante !

Une offre pensée pour vous :
des performances durables, un cadre
fiscal attractif et des outils simples pour
vous accompagner à chaque étape.

Contactez-nous :

relations-exterieures@malakoffhumanis.com

DOSSIER

LA FINANCIARISATION DU MÉDICAMENT

**DES PROFITS RECORDS
AU DÉTRIMENT
DE L'ACCÈS AUX SOINS
ET QUI PESENT FORTEMENT
SUR NOTRE SÉCURITÉ SOCIALE.**



1 607 MILLIARDS \$

Le marché pharmaceutique
mondial en 2023

+ 8,2 % en un an



JUSQU'À 115 %

Des bénéfices redistribués
aux actionnaires

(dividendes et rachats d'actions)



50 MILLIARDS €

De dividendes versés par les 5
plus grands groupes européens
sur les 2 dernières années

QUAND LA SANTÉ
DEVIENT UN **ACTIF FINANCIER.**

LA FINANCIARISATION DU MÉDICAMENT : DES PROFITS RECORDS AU DÉTRIMENT DE L'ACCÈS AUX SOINS, QUI PÈSENT LOURDEMENT SUR NOTRE SÉCURITÉ SOCIALE.

QUAND LA SANTÉ DEVIENT UN ACTIF FINANCIER

PEUPLE N EST PRIÉTAIRE. E PEUT PAS TER LE SOLEIL.
Jonas Salk
55

VACCIN CONTRE LA POLIOMYÉLITE
Jonas Salk
1955

SANTÉ PUBLIQUE
SOLIDARITÉ • ACCÈS POUR TOUS

DARAPRIM® (comprimés)
Ancien médicament contre certaines infections parasitaires
2015
13,50 \$ → 750 \$
X55

ACTIF FINANCIER
RENTABILITÉ • PROFITS • BREVETS

PROFITS DIVIDENDES VALEUR ACTIONNAIRE
WALL STREET
BIG PHAR INC.
INACCESSIBLE

Un coup d'œil dans les rétroviseurs, et plein phare sur le présent.

En 1955, Jonas Salk, inventeur du vaccin contre la poliomyélite, refusait l'idée même de breveter sa découverte : « Le peuple » en était propriétaire, disait-il, car on ne pouvait pas davantage « breveter le soleil ».

Soixante ans plus tard, l'affaire Martin Shkreli symbolise un basculement brutal : en 2015, le prix du Daraprim, médicament ancien utilisé contre certaines infections parasitaires, passe du jour au lendemain de 13,50 à 750 dollars, soit une multiplication par 55. Entre ces deux images, c'est toute l'histoire récente du médicament qui se dessine : d'un bien de santé publique, il est devenu un actif financier, organisé autour de la rentabilité, des brevets, des dividendes et de la valeur actionnariale.



La financiarisation et ses retombées sur la santé : quelques lignes pour comprendre.

Le secteur pharmaceutique mondial représente aujourd'hui une puissance économique sans précédent. En 2023, le marché pharmaceutique mondial a atteint 1 607 milliards de dollars de chiffre d'affaires, enregistrant une croissance de 8,2 % en un an. Les projections de l'IQVIA (multinationale américaine spécialisée dans le traitement des données de santé) anticipent une expansion continue pour atteindre 2 200 milliards

de dollars d'ici 2028. Ces chiffres vertigineux témoignent d'une industrie en pleine expansion, mais soulèvent une question fondamentale :

A QUI PROFITENT REELEMENT CES PROFITS COLOSSAUX ?



Le cœur du problème réside dans l'usage de ces profits. Une part considérable des bénéfices ne retourne pas vers la recherche, la production ou l'accès aux soins, mais vers la finance. Entre 1999 et 2017, onze grands laboratoires ont redistribué en moyenne entre 91 % et 115 % de leurs profits sous forme de dividendes et de rachats d'actions. Merck a ainsi versé 114,7 % de ses bénéfices aux actionnaires, Pfizer 107,7 %, Sanofi 91,2 %, et même 107 % sur la décennie 2007-2017. Cela signifie que certaines entreprises ont redistribué davantage que leurs bénéfices nets, privilégiant clairement la rémunération du capital. Sanofi constitue un exemple frappant : en 2016, le groupe verse 6,7 milliards d'euros à ses actionnaires, devenant alors le premier distributeur de dividendes du CAC 40, devant Total.

Cette logique se confirme dans les données les plus récentes. En 2024, Sanofi annonce un bénéfice net de 5,7 milliards d'euros, mais distribue 5 milliards d'euros de dividendes et engage 5 milliards d'euros de rachats d'actions : soit 10 milliards d'euros rendus aux actionnaires, presque deux fois son bénéfice net annuel.

Novartis, de son côté, affiche en 2024 un bénéfice net de 11,9 milliards de dollars, tout en augmentant les prix de 68 médicaments la même année. En 2026, après avoir relevé les prix de 48 médicaments, Novartis annonce avoir dépassé son objectif de marge de 40 % deux ans avant l'échéance, avec la promesse de nouveaux dividendes et rachats d'actions. Sur les deux dernières années, les cinq plus grands groupes européens « Sanofi, Novartis, GSK, Roche et AstraZeneca » ont versé près de 50 milliards d'euros de dividendes.



Cette financiarisation apparaît aussi à travers certains médicaments devenus de véritables supports boursiers. Les GLP-1, traitements utilisés contre le diabète et l'obésité, en sont l'exemple le plus spectaculaire. L'Ozempic, commercialisé par Novo Nordisk, est devenu le deuxième médicament le plus vendu au monde en 2024, avec 17 milliards d'euros de recettes. Le marché des GLP-1 pourrait atteindre 92 milliards d'euros d'ici 2030. Grâce à ces produits, Novo Nordisk est devenue la plus grande capitalisation boursière d'Europe, tandis qu'Eli Lilly est désormais comparée aux géants technologiques américains.

Le danger réside désormais dans le fait que le « GO » (autorisation) pour la mise à disposition d'un médicament ne soit plus seulement évalué par les laboratoires pharmaceutiques en fonction de son potentiel thérapeutique, mais aussi de son potentiel d'actif financier.

Le brevet, l'assurance d'une manne financière pendant au moins 20 ans et aussi la clef de la financiarisation.



L'histoire récente des Big Pharma a toujours tendance à vouloir effacer le passé, afin de nous faire croire que le système actuel des brevets aurait toujours existé ; et ainsi faire de la propriété intellectuelle d'un bien qui devrait être commun un bien privé, marchand et lucratif. Et pourtant l'histoire de la protection par brevet des médicaments en Europe révèle des trajectoires nationales très différentes, reflétant des conceptions divergentes du rôle du médicament dans la société. Et surtout une industrie qui a su se développer et progresser en recherche et développement sans brevet.

La France s'est longtemps distinguée par son refus de breveter les médicaments. Dès la première loi sur les brevets de 1791, puis avec la grande loi de 1844 qui structure le système français des brevets d'invention, les produits pharmaceutiques sont explicitement exclus de la brevetabilité.

Cette exclusion repose sur une philosophie humaniste claire, le médicament, nécessaire à la santé publique, ne peut être approprié par un monopole privé.

Cette position française perdure pendant plus d'un siècle. Elle s'inscrit dans une conception du médicament comme bien public plutôt que comme marchandise ordinaire.

L'objectif est de favoriser la concurrence, de maintenir des prix bas et de garantir l'accès aux traitements pour l'ensemble de la population.

Ce n'est qu'en 1960, sous la pression internationale et notamment américaine, que la France autorise la brevetabilité des médicaments avec la création du «certificat d'addition». Mais même alors, le système reste restrictif : seuls les procédés de fabrication peuvent être brevetés, pas les molécules elles-mêmes.

Il faut attendre 1968 pour que les produits pharmaceutiques deviennent pleinement brevetables en France, alignant progressivement le pays sur les standards internationaux.

L'Allemagne suit une trajectoire comparable. Malgré son avance industrielle et scientifique précoce dans le domaine chimique et pharmaceutique, le pays maintient longtemps une non-brevetabilité des produits pharmaceutiques. La loi allemande sur les brevets de 1877 exclut explicitement les médicaments de la protection par brevet.

Cette exclusion s'explique par des préoccupations similaires à celles de la France : préserver l'accès aux soins, éviter les monopoles sur des produits vitaux, et favoriser le développement d'une industrie chimique et pharmaceutique par imitation et amélioration progressive des produits existants.

Ce n'est qu'en 1968 également que l'Allemagne autorise la brevetabilité complète des produits pharmaceutiques, dans un mouvement d'harmonisation européenne et sous l'influence croissante des standards internationaux portés notamment par les États-Unis.

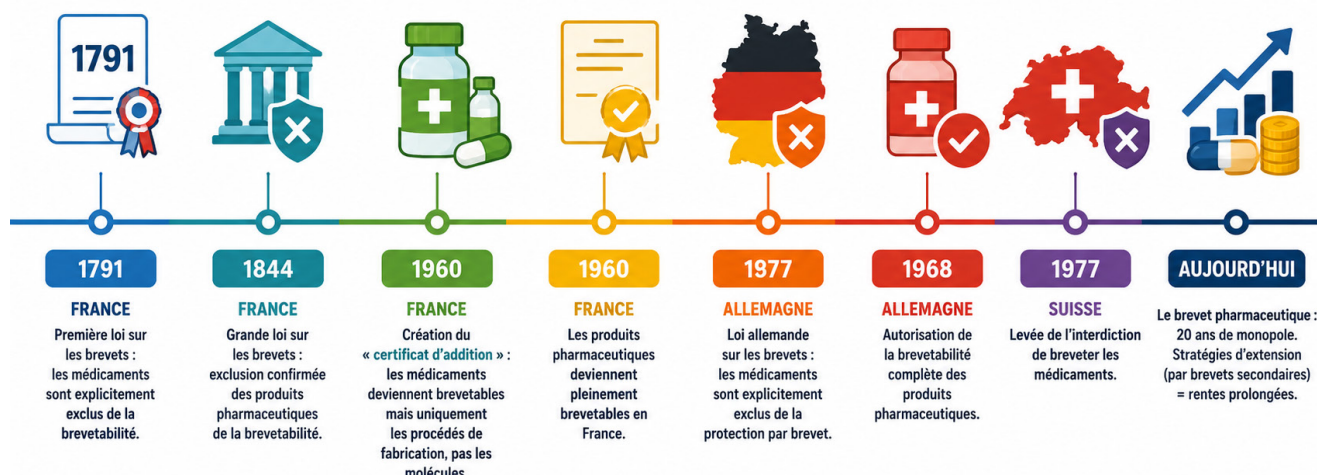
La Suisse présente un cas encore plus remarquable. Malgré la présence sur son territoire de ce qui deviendra l'une des plus puissantes industries pharmaceutiques mondiales (avec notamment Hoffmann-La Roche, Novartis, et avant eux Ciba et Sandoz), le pays maintient l'interdiction de breveter les médicaments jusqu'en 1977.

Aujourd'hui, le système des brevets joue un rôle déterminant dans cette transformation et semble être sans aucune alternative au développement et progrès de la thérapie pharmaceutique.

Le brevet pharmaceutique accorde normalement un monopole de 20 ans en échange de la divulgation de l'invention. Mais les laboratoires ont développé des stratégies d'extension de monopole, notamment par le dépôt de brevets secondaires.



Comme par exemple : Humira, d'AbbVie, a fait l'objet de 241 brevets, retardant l'arrivée des génériques aux États-Unis jusqu'en 2023 alors qu'ils étaient disponibles en Europe dès 2018.



Roche maintient environ 100 brevets actifs autour de traitements anticancéreux comme Herceptin, Perjeta, Kadcylla et Phesgo, avec un monopole potentiel jusqu'en 2042 et 156 milliards de francs suisses de chiffre d'affaires cumulé.

Ozempic et le sémaglutide font l'objet de 142 brevets, avec une protection effective annoncée jusqu'en 2036 alors que le brevet principal expire en 2026. Cette accumulation de brevets transforme l'innovation en rente prolongée.

Retour sur la financiarisation de l'industrie pharmaceutique.

Les conséquences pour les patients sont majeures. Le cas du Sovaldi, traitement contre l'hépatite C commercialisé par Gilead, est révélateur : en France, trois mois de traitement ont coûté 41 000 euros, provoquant un rationnement de fait par les autorités de santé. Certains médicaments dits innovants dépassent désormais le demi-million d'euros. Le problème ne concerne plus seulement les pays pauvres : en Suisse, les médicaments représentent un franc sur quatre des dépenses de l'assurance maladie, dont 75 % sont imputables aux produits brevetés. L'accès au traitement devient donc conditionné par des prix construits moins sur les coûts réels que sur la capacité du marché à payer.

Le cas Sanofi-Doliprane illustre également l'entrée de la logique financière dans des produits de santé courants. En octobre 2024, Sanofi cède 50 % du capital d'Opella, sa filiale qui produit notamment le Doliprane, au fonds d'investissement américain CD&R. Le site de Lisieux produit 8 milliards de comprimés par an pour le marché français. Cette opération, présentée comme un recentrage sur les activités à « haute rentabilité », pose une question politique : des médicaments essentiels et largement consommés peuvent-ils dépendre de stratégies dictées par des fonds financiers internationaux ?



La financiarisation ne s'arrête pas aux laboratoires. Elle touche aussi la distribution. Aux États-Unis, trois géants – McKesson, Cencora et Cardinal Health – contrôlent plus de 90 % du marché de la distribution pharmaceutique, avec un chiffre d'affaires combiné de 776 milliards de dollars en 2024. McKesson seul dépasse 309 milliards de dollars et figure parmi les plus grandes entreprises du Fortune 500. Ces acteurs distribuent chaque jour environ un tiers des médicaments utilisés en Amérique du Nord. La chaîne du médicament, de la molécule à la pharmacie, se concentre donc entre les mains de groupes géants.



ET NOTRE ARGENT DANS TOUTE CETTE FINANCIARISATION ?

Enfin, une partie essentielle de la recherche est financée par l'argent public, tandis que les profits restent privés. L'exemple du Covid-19 est particulièrement parlant. Les vaccins ont bénéficié de subventions publiques massives, qui ont réduit le risque industriel, mais Pfizer, BioNTech et Moderna ont ensuite enregistré 75 milliards de dollars de profits nets cumulés entre 2021 et 2022 sur les vaccins et traitements anti-Covid.

À titre de comparaison, le coût estimé des médicaments essentiels pour deux milliards de personnes serait de 50 à 80 milliards de dollars par an, et le budget annuel de l'OMS pour 2022-2023 était de 10,4 milliards de dollars. Les profits redistribués chaque année aux actionnaires des plus grands laboratoires pourraient donc financer plusieurs fois l'accès universel aux médicaments essentiels.

La rente pharmaceutique en question.



La financiarisation du médicament constitue une organisation globale du secteur autour de la rente, du brevet, de la concentration et de la rémunération des actionnaires. La question n'est pas de nier l'importance de l'innovation pharmaceutique ; les progrès médicaux sont réels et souvent décisifs. Mais l'enjeu central est de savoir au service de qui ils sont mis.

Aujourd'hui, les chiffres montrent que le médicament est de plus en plus traité comme un produit financier avant d'être considéré comme un bien commun de santé publique.

CHIFFRES A RETENIR

1 607 Md \$

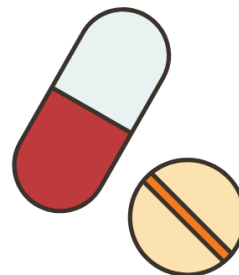
Le marché pharmaceutique mondial en 2023

115 %

bénéfices redistribués aux actionnaires

241 brevets

autour d'un seul médicament : Humira



10 Md €

Redistribués par Sanofi en 2024



2 200 Md \$

Prévision du marché mondial en 2028

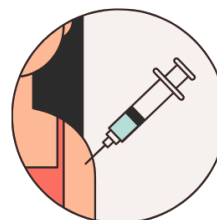
50 à 80 Md \$

suffiraient chaque année pour financer les médicaments essentiels de 2 milliards de personnes

75 Md \$

de profits cumulés sur les vaccins Covid (2021-2022)

- Pfizer
- BioNTech
- BioNTech



CIDECOS



DIFECOS Expertises

Bâtir l'avenir,
expertise & engagement.

Depuis 50 ans,
à vos côtés, pour des projets solides.



FÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES CGT

CHIMIE (0044) . PHARMACIE INDUSTRIE (0176) . RÉPARTITION PHARMACEUTIQUE (1621) . FABRICATION PHARMACEUTIQUE À FAÇON (1555) . OFFICINES (1996) . LAM (0959) . PÉTROLE (1388) . CAOUTCHOUC (0045) . PLASTURGIE (0292) . INDUSTRIES ET SERVICES NAUTIQUES (3236) . NÉGOCE & PRESTATIONS DE SERVICES DANS LES DOMAINES MÉDICOTECHNIQUES (1982)

chrono : MC/MF/2026-0598



Le mardi 8 septembre 2026, l'Assemblée Générale de la FNIC-CGT doit être un temps fort de notre combat collectif. Un moment pour décider, s'organiser et construire ensemble la riposte nécessaire et urgente face aux attaques que nous subissons.

Partout, le patronat saigne à blanc nos industries : fermetures de sites, suppressions de postes, blocage des salaires. En France, ce sont des milliers d'emplois industriels qui disparaissent chaque année. Une véritable hémorragie sociale s'organise sous nos yeux, détruisant les emplois, dégradant les conditions de travail et plongeant des milliers de familles dans la précarité.

Dans le même temps, le gouvernement accompagne et organise cette politique. Chaque année, plus de 200 milliards d'euros d'argent public sont versés aux entreprises, près de 8 % du PIB. Des milliards pour le capital, pendant qu'on exige des travailleurs de se serrer la ceinture, de choisir entre se chauffer ou manger, et d'accepter toujours plus de sacrifices pour préserver les profits d'une minorité. Car les profits, eux, explosent. En 2025, les groupes du CAC 40 ont reversé 107,5 milliards d'euros à leurs actionnaires, un niveau parmi les plus élevés au monde. Cette richesse, produite par notre travail, ne sert ni à augmenter les salaires, ni à améliorer les conditions de travail, ni à renforcer les services publics : elle est accaparée par une minorité.

Plus de 9 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté en France. Des millions de travailleurs survivent à peine, même à temps plein. Les salaires stagnent, les prix explosent, les dépenses contraintes étouffent tout. Pour tenir, beaucoup doivent recourir à la prime d'activité ou au crédit : l'argent public et l'endettement compensent des salaires insuffisants. Le capital encaisse deux fois : sur le travail, puis sur la vie quotidienne. Rien de tout cela n'est une fatalité. C'est le résultat de choix politiques et économiques que nous pouvons contester et renverser.

Face à cette offensive, nous devons construire une riposte à la hauteur : pour exiger des augmentations massives des salaires et des pensions, la fin des aides publiques sans conditions, l'arrêt des fermetures de sites, l'interdiction des licenciements. Nous devons reprendre la main sur ce que nous produisons et sur l'usage des richesses créées. Parce qu'ils savent que notre force est collective, le patronat s'attaque à nos libertés syndicales. Les militants CGT sont ciblés, sanctionnés, intimidés, licenciés. La répression syndicale est devenue une arme pour faire taire, isoler et briser les résistances. Nous ne laisserons pas faire. Toucher à un militant CGT, c'est s'attaquer à l'ensemble du monde du travail. Chaque attaque doit trouver une réponse collective, immédiate et déterminée.

Cette Assemblée Générale doit être un point d'appui pour élever le rapport de force. Nous devons y construire un mandat clair afin d'organiser la lutte dans chaque entreprise et faire converger les mobilisations contre les licenciements, la casse des salaires, les fermetures de sites et la répression. Notre force réside dans l'unité, dans le nombre et dans notre capacité à nous organiser collectivement. Rien ne nous sera donné : tout se gagnera par le rapport de force.

Le mardi 8 septembre 2026, chaque syndicat doit être présent. Pour débattre. Pour décider. Pour agir. C'est par une présence massive, l'organisation et la combativité que nous imposerons nos exigences.

**NOTRE CLASSE DOIT
RELEVER LA TÊTE ET SE
PLACER À L'AVANT-GARDE DE
TOUS LES COMBATS.**



**BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES SYNDICATS DE LA FNIC-CGT
LE 8 SEPTEMBRE 2026, PATIO GEORGES SEGUY - MONTREUIL - À 09H00**

SYNDICAT CGT _____ NOMBRE DE PARTICIPANTS _____ BRANCHE D'ACTIVITÉ _____

NOM _____ PRÉNOM _____ MAIL _____ @ _____

LOCALITÉ _____ DÉPARTEMENT _____

PLATEAU REPAS (10 €) OUI ☐ NON ☐

Merci de remplir l'inscription ci-dessus, et de l'envoyer à contact@fnic-cgt.fr



inscription via ce qr code

MIXTE ÉGALITÉ



AU TRAVAIL COMME DANS LA VIE, L'ÉGALITÉ DES DROITS DOIT ÊTRE UNE RÉALITÉ TOUTE L'ANNÉE



(texte réalisé avec le concours de JDS Avocats)

Le mois de juin est « le mois des Fiertés ». Mais les célébrations, les manifestations et les moments festifs ne suffisent pas à éliminer toute trace de discrimination en matière de genre. C'est au quotidien que partout, dans la vie courante comme dans les entreprises la lutte doit continuer pour le respect des droits humains pour toutes et tous.

Les droits des personnes LGBTQIA+ ont connu des avancées ces dernières années, mais le monde du travail demeure un lieu où persistent des discriminations, où les stéréotypes sont toujours dans les têtes et parfois même où des violences physiques ou psychologiques sont subies par les personnes. Derrière les politiques d'inclusion affichées par certaines entreprises, de nombreux salariés continuent de subir des remarques homophobes ou transphobes, des mises à l'écart, des freins à leur carrière, voire des ruptures de contrat motivées, directement ou indirectement, par leur orientation sexuelle ou leur identité de genre.

POUR DE NOMBREUSES PERSONNES LGBTQIA+, AU TRAVAIL, IL FAUT PARFOIS CHOISIR ENTRE VISIBILITÉ ET SÉCURITÉ.

De nombreux salarié-es renoncent à signaler des propos homophobes ou transphobes, ou retardent une transition de genre par crainte des conséquences professionnelles.

Ces situations ne sont pas marginales.

Selon une étude publiée sur le site de l'Observatoire des inégalités, 37 % des salariés LGBTQIA+ déclarent avoir été victimes de discrimination de la part de leur direction et 36 % de ces mêmes salariés déclarent avoir été victimes d'au moins une agression au travail (moqueries désobligeantes ou propos vexants ; insultes ou injures diffamatoires ; mise à l'écart, menaces et agressions contre leurs biens ou leur personne ; actes de violence physique ou sexuelle ; menace de révéler leur homosexualité ou leur identité de genre).

Pourtant, le Code du travail est sans ambiguïté. L'article L. 1132-1 interdit toute mesure discriminatoire, directe ou indirecte, fondée notamment sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, les mœurs ou encore la situation de famille. Toute décision fondée, même partiellement, sur l'un de ces motifs est nulle, qu'il s'agisse d'un refus d'embauche, d'une sanction, d'une mutation, d'un licenciement, etc.

La loi ne se contente pas d'interdire les discriminations : elle les sanctionne sévèrement. Toute décision prise en méconnaissance de l'article L. 1132-1 est nulle (art. L. 1132-4 C. trav.). La victime a droit à la réparation intégrale de son préjudice (art. L. 1134-5 C. trav.) et, lorsque la discrimination a conduit à un licenciement, celui-ci est frappé de nullité, ouvrant droit, en l'absence de réintégration, à une indemnité minimale de six mois de salaire.

Le Code pénal réprime également ces discriminations (art. 225 1 et s. C. pén.).

L'EMPLOYEUR EST RESPONSABLE

Les employeurs sont tenus, en vertu de leur obligation de sécurité (art. L. 4121-1 C. trav.), de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Cette obligation implique notamment de prévenir les comportements discriminatoires, de faire cesser les agissements homophobes ou transphobes et, le cas échéant, d'en sanctionner les auteurs.

Lorsqu'un salarié dénonce des faits susceptibles de constituer une discrimination ou un harcèlement, l'employeur doit réagir sans délai et prendre toutes les mesures propres à faire cesser la situation. Selon les circonstances, le respect de cette obligation peut nécessiter la réalisation d'une enquête interne – sérieuse et impartiale – conformément aux recommandations du Défenseur des droits.



**MIXE
ÉGALITÉ**



**AU TRAVAIL COMME DANS LA VIE,
L'ÉGALITÉ DES DROITS
DOIT ÊTRE UNE RÉALITÉ
TOUTE L'ANNÉE**



LE RÔLE ESSENTIEL DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL ET DES ORGANISATIONS SYNDICALES

Face aux discriminations, les salariés ne doivent jamais rester seuls. Comme pour l'ensemble des thématiques liées à la vie sociale dans l'entreprise, les membres élus du CSE et les organisations syndicales jouent un rôle fondamental dans la prévention, le signalement et la lutte contre les atteintes aux droits des travailleurs LGBTQIA+.

Les représentants du personnel peuvent accompagner les victimes, déclencher des droits d'alerte, demander des enquêtes internes, solliciter des actions de prévention et, lorsque cela est nécessaire, saisir les juridictions compétentes, y compris via l'action de groupe en cas de discriminations systémiques fondées sur un même motif (art. L. 1134 7 C. trav.).

Le syndicat CGT de l'entreprise doit s'emparer de ces sujets et en cas de discrimination avérée soit du fait de l'employeur, soit du fait d'une hiérarchie quelconque ou de collègues, il a le devoir d'informer largement et de mobiliser les salariés pour que cessent les atteintes aux droits et aux libertés des salariés concernés.

**DÉFENDRE LES DROITS
LGBTQIA+ DANS L'ENTREPRISE,
C'EST DÉFENDRE LES DROITS DE
TOUS LES TRAVAILLEURS.**





Être assureur d'intérêt général c'est répondre aux besoins et contraintes de chacun de nos clients, en construisant, ensemble, une protection qui leur ressemble.

KLESIA s'engage pour la société en apportant des solutions de prévention d'assurance de personnes et de services simples, innovantes, solidaires et durables adaptées à vos besoins et à ceux de vos proches, tout au long de la vie. Au-delà de notre métier initial, nous agissons pour les plus fragiles, œuvrons pour le mieux vieillir et contribuons à rendre la santé accessible à tous.

KLESIA s'engage à vous assurer un avenir serein et contribue à la qualité de vie pour tous.

KLÉSIA
Assureur d'intérêt général